

Le 16 novembre 2009

Monsieur le Ministre,

Nous sommes conscients de la nécessité d'une réforme du lycée et nous connaissons la complexité de cette tâche. Cependant, les informations dont nous disposons actuellement à propos du sort des sciences économiques et sociales dans le projet de réforme nous inquiètent fortement.

Les signataires de cette lettre ont tous été, à un titre ou un autre, impliqués de près dans l'organisation, le développement ou l'évaluation de la filière ES (commission d'audit des manuels et des programmes, groupe d'experts sur les programmes, formation des professeurs de SES, etc.).

Nous souhaitons attirer votre attention sur quelques points essentiels concernant la place et le contenu des SES au sein de la formation des lycéens.

1/ Depuis leur introduction en 1967, les SES (et les filières B puis ES où elles sont enseignées) ont joué un rôle reconnu positif dans la réussite des élèves, dans la démocratisation du lycée et dans la diffusion d'une approche culturelle nouvelle (celle des sciences sociales) aux côtés de l'approche des humanités et des sciences de la nature. Il serait paradoxal de remettre cela en cause, au moment où vous souhaitez assurer de meilleures chances de réussite et une meilleure orientation aux élèves des lycées.

2/ Vous proposez de maintenir trois voies de formation au sein du cycle terminal du lycée. Mais alors que les mathématiques et les lettres sont présentes dans le tronc commun en seconde, l'enseignement des SES est réduit à un « enseignement d'exploration » de 1h30. Cela ne semble guère cohérent avec l'objectif de rééquilibrage des filières. Au niveau du cycle terminal, la filière ES doit constituer, au même titre que les autres parcours, et selon la formule du rapport Guesnerie, un parcours d'excellence ouvrant sur l'ensemble des formations supérieures dans le champ des sciences sociales (Université, CPGE...). Cela suppose une place significative des SES en association notamment avec les mathématiques, la philosophie, l'histoire et géographie et les langues.

3/ Vous proposez de revaloriser la filière L, cela suppose notamment selon nous que les sciences sociales soient présentes au sein de cette filière à la fois pour leur apport culturel et comme préparation à des orientations futures en sciences politique, communication, langues étrangères appliquées, droit, sociologie, etc.

4/ L'association de la science économique et de la sociologie au sein de l'enseignement des SES a fait ses preuves, notamment parce que cette approche suscite l'intérêt des élèves. Des enquêtes montrent que les élèves perçoivent à la fois la signification culturelle de cet enseignement et sa contribution à la poursuite de leurs études comme à leur insertion professionnelle. Les programmes doivent évoluer, afin de mieux expliciter les fondements scientifiques de l'enseignement des SES, d'initier les élèves aux savoirs et aux méthodes de chaque discipline, continuer à permettre des croisements disciplinaires entre sciences sociales et favoriser la mise en œuvre de démarches pédagogiques qui motivent les élèves et donnent du sens aux apprentissages. C'est le sens des propositions du rapport Guesnerie qui

doit servir de point d'appui à la réécriture des programmes. Les universitaires sont prêts à contribuer à cette réécriture et nous pensons que les professeurs de SES sont ouverts aux évolutions nécessaires de l'enseignement qu'ils assurent.

Nous ne défendons pas le statu quo, ni dans les structures, ni dans les contenus enseignés. Mais nous considérons qu'il serait extrêmement dommageable que la réforme en cours d'élaboration conduise à une marginalisation de l'enseignement des sciences sociales. C'est pourquoi nous espérons que le dialogue avec toutes les parties concernées (associations universitaires, association des professeurs de SES, Inspection générale, syndicats) permettra, au contraire, de donner à cet enseignement un nouvel élan aux services de contenus de formation mieux adaptés à l'évolution des connaissances scientifiques et mieux en phase avec les exigences des poursuites d'études dans l'enseignement supérieur.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à notre dévouement au service public d'éducation.

**Antoine d'Autume.** Professeur de sciences économiques (Université de Paris I)

**Christian Baudelot,** Professeur émérite de sociologie (Ecole Normale Supérieure)

**Alain Beitone.** Professeur de sciences économiques et sociales en classe préparatoire (Lycée Thiers, Marseille)

**André Cartapanis.** Professeur de sciences économiques (IEP d'Aix-en-Provence). Président de l'Association française de science économique

**Jean-Michel Charpin.** Ancien président de l'Association Française de science économique. Ancien directeur général de l'INSEE

**Louis Chauvel.** Professeur de sociologie (IEP de Paris/OFCE/OSC). Membre de l'Institut Universitaire de France

**François Dubet.** Professeur de sociologie (Université de Bordeaux/CADIS)

**Roger Establet.** Professeur émérite de sociologie (Université de Provence)

**Jean-Luc Gaffard.** Professeur de sciences économiques (Université de Nice/OFCE). Membre honoraire de l'Institut Universitaire de France

**Jacques Lautman.** Professeur émérite de sociologie (Université de Provence). Ancien directeur du département des sciences de l'homme et de la société du CNRS

**Jacques Le Cacheux.** Professeur de sciences économiques. (Université de Pau/OFCE)

**Catherine Paradeise.** Professeure de sociologie (Université de Marne la Vallée)

**Jean-Paul Pollin.** Professeur de sciences économiques (Université d'Orléans). Ancien président de l'association française de science économique.

**Pierre Paul Zalio.** Professeur de sociologie. Directeur du département des sciences sociales (Ecole Normale Supérieure Cachan). Membre de l'Institut Universitaire de France.